

Questions orales

En ce qui concerne la politique du gouvernement, il y a un mandat pour M. Reisman. Je n'ai pas l'intention de le donner aux États-Unis par voie d'une réponse, tel que demandé ici, à la Chambre, le très honorable chef de l'Opposition.

[Traduction]

LES INSTRUCTIONS DONNÉES AU NÉGOCIATEUR CANADIEN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Pour poser la question très simplement au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et modérer un peu l'enthousiasme et l'éloquence dont il semble vouloir faire preuve, y a-t-il certaines questions que M. Reisman, notre négociateur en chef, n'est pas autorisé à négocier? Si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre ont dit à M. Reisman que certaines choses n'entraient pas dans le cadre de son mandat, le secrétaire d'État peut-il nous le faire savoir afin que nous connaissions exactement la portée de ces négociations?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je répéterai au chef de l'Opposition ce que j'ai répondu à sa première question: les affaires culturelles doivent rester en dehors de ces négociations commerciales. Nous ne voyons aucune raison de modifier le Pacte de l'automobile qui fonctionne très bien. Nos programmes sociaux n'ont rien à voir non plus avec ces négociations commerciales.

Ce sont des choses que nous avons répétées à plusieurs reprises. Les Canadiens savent parfaitement à quoi s'en tenir. J'espère qu'un jour le chef de l'Opposition cessera de changer de politique toutes les 24 heures pour qu'il puisse arrêter de me poser les mêmes questions.

LA POSITION DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je pose ma question au secrétaire d'État. Il vient tout juste de nous dire que les programmes sociaux, le Pacte de l'automobile et autres questions de ce genre ne seront pas compris dans les discussions sur le libre-échange. Pourtant, Peter Murphy, le négociateur américain, a déclaré hier que les États-Unis avaient le droit d'examiner les répercussions des programmes sociaux canadiens et du Pacte de l'automobile. Quand le secrétaire d'État ou le premier ministre vont-ils contacter le patron de M. Murphy, le président des États-Unis, pour lui rappeler que son gouvernement n'a pas le droit d'examiner ces questions, afin que les négociations puissent ainsi partir du bon pied et que les deux parties sachent à quoi s'en tenir?

● (1420)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'opposition officielle devrait au moins commencer par faire preuve d'un peu plus de logique dans ses protestations indignées. Le chef de l'Opposition est outré d'apprendre que les États-Unis voudraient choisir les questions à négocier. Or, le député de Winnipeg—Fort Garry

a l'air scandalisé parce que nous voudrions en faire autant. Nous déciderons des points que nous voulons discuter. Ce que les Américains pourront décider, de leur côté, ne regarde qu'eux. Et ce que nous pourrions négocier ou ne pas négocier ne regarde que nous.

LES SERVICES FINANCIERS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, nous sommes outrés de ce dialogue de sourds alors que les deux parties parlent toutes deux de questions totalement différentes. On ne pose pas un geste d'une portée historique à partir de deux programmes et de deux sujets totalement distincts.

Si M. Murphy assure que le gouvernement américain a le droit de tout inclure dans le cadre de ces négociations, pourquoi alors acceptons-nous qu'il retire les services financiers américains de l'ordre du jour?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député de Winnipeg—Fort Garry ne contredit plus son chef maintenant, mais il se contredit lui-même.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LA DÉROGATION DES SOCIÉTÉS CANADIENNES AU CODE D'ÉTHIQUE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous avons reçu hier le rapport d'Albert Hart sur les activités des sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud dans le cadre du code d'éthique facultatif. Le ministre a déclaré que les Canadiens pourraient juger par eux-mêmes de la façon dont ces sociétés se conforment à ce code. Ce qui est encore plus important, c'est de savoir ce que le gouvernement pense d'une situation où 5 sociétés paient des salaires inférieurs au minimum vital en Afrique du Sud?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député de cette question. Il doit savoir que c'est à la suite d'une initiative prise par notre gouvernement que les réactions à ce code d'éthique ont été pour la première fois publiées et font maintenant l'objet d'un examen et d'un débat public. En ce qui me concerne, je n'approuve pas ces pratiques de sociétés canadiennes, et j'espère qu'elles vont changer.

Si nous mettons ces informations à la disposition du public, c'est pour que la pression de l'opinion publique, qui joue manifestement un rôle efficace dans un pays comme le nôtre, vienne renforcer les pressions et les conseils du gouvernement canadien qui poursuit sa lutte contre l'apartheid en essayant d'inciter ces sociétés à changer d'attitude.